

---

[Imprimer](#)

## **La comité d'organisation de Paris 2024 relocalise certaines épreuves des JOP**

Image

---

**Le comité d'organisation de Paris 2024 a adopté, le 30 septembre, une relocalisation de certaines épreuves des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) afin de tenir son budget de 3,8 milliards d'euros.**

« Construire des Jeux adaptés au monde de l'après Covid-19 » et « dégager des marges de manœuvre budgétaires, tout en confortant les fondamentaux de Paris 2024 » : voici l'équation que devait résoudre le comité d'organisation des Jeux (Cojo) pour tenir son budget à la suite de la crise sanitaire. Le conseil d'administration a ainsi décidé la suppression de deux sites temporaires : le stade aquatique à Saint-Denis, qui devait accueillir la natation (le Centre aquatique n'est pas concerné par les changements), et l'Arena du Bourget, où devaient se dérouler les épreuves de volley-ball. La natation et des finales de water-Polo sont déplacées à Paris La Défense Arena.

Pour conserver l'ancrage des JOP en Seine-Saint-Denis, l'utilisation du Stade Jean-Bouin à Paris n'est plus prévue, les matchs de rugby à 7 étant déplacés au Stade de France. Le Cojo a également décidé « le transfert du site d'escalade au Bourget et la création d'un site pérenne en héritage dont le projet sera étudié avec l'ensemble des acteurs concernés », indique-t-il.

## **Stratégie responsable des achats**

Le conseil d'administration a aussi validé une « optimisation de la configuration du site de la Concorde » qui devait accueillir des sports urbains. La Colline d'Elancourt pour la tenue des épreuves de VTT est, elle, confirmée. Par ailleurs, ont été actées la réduction du nombre de stades de football – de huit à sept – et l'utilisation du Stade Pierre-Mauroy de Lille en configuration arena. Enfin, Paris 2024 annonce une « optimisation du concept des Jeux paralympiques, en s'appuyant sur le concept olympique révisé ».

Le conseil d'administration a par ailleurs entériné les orientations de la stratégie responsable des achats de Paris 2024 qui vise à « privilégier les entreprises qui innovent dans le domaine social et environnemental ». Les 2,5 milliards d'euros de marchés du comité d'organisation doivent ainsi « encourager l'éco-conception, limiter le gaspillage et prendre en compte la fin de vie ou la transition post-Jeux de l'ensemble des produits, contribuer à la neutralité carbone des Jeux et au respect de l'environnement ». Cette stratégie doit aussi valoriser « les propositions qui vont dans le sens de l'inclusion économique des publics vulnérables, ou encore de la création de valeur économique, sociale et environnementale pérenne sur les territoires ».